



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 13 septembre 2016 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAULT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général et la greffière sont présents.

Madame la mairesse Marlene Cordato invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Élane Auger, décédée le 18 août à l'âge de 47 ans;
- Monsieur Marcel Morin, le 26 août à l'âge de 71 ans;
- Monsieur Michel Plante, le 30 août dernier à l'âge de 67 ans.

RÉSOLUTION 2016-09-470 ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'ajouter l'article 14.1 - **Projet de jardin de sculptures éphémères** – Autoriser le Service des loisirs à réaliser le projet au parc Chénier.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Manon Benoît

- Remplacement de la pompe sur la rue Letellier.

Monsieur Martin Drapeau

- Qu'est-ce qui a provoqué l'obligation d'émettre des avis d'ébullition d'eau dernièrement?
- Alternative à la fourniture d'eau par l'usine de Sainte-Thérèse;
- Emprunt pour les travaux à la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse;
- Nouveau bâtiment préfabriqué à la pépinière municipale;
- Libellé des ordres du jour – Suggère d'indiquer les secteurs visés par le sujet.

Monsieur Marc Bradley

- Déposer la neige dans la rue ou dans un passage piétonnier – Est-ce une infraction? Suggère de faire une campagne de communication.

RÉSOLUTION 2016-09-471

DÉROGATION MINEURE – 3331 à 3341, PLACE ANNE-FRANK – LOT PROJETÉ 5 849 350 – ZONE R 3 513 – DOSSIER 1604-DM-286

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment multifamilial à être implanté aux 3331 à 3341, place Anne-Frank, lot projeté 5 849 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-3 513 visant à réduire le rapport espace bâti / terrain à 0,14, représentant une dérogation de 0,06, soit 30 % inférieure à la norme de 0,2 prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 0,14 le rapport espace bâti / terrain pour le bâtiment multifamilial à être construit aux 3331 à 3341, place Anne-Frank, lot projeté 5 849 350 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-472

DÉROGATION MINEURE – 3209, RUE BRÉBEUF – LOT 2 504 241 – ZONE R-1 426 – DOSSIER 1607-DM-291

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 3209, rue Brébeuf, lot 2 504 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 426 visant à :

- réduire la marge avant secondaire à 6,1 mètres entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,9 mètre, soit 13 % inférieure à la norme de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- réduire la marge arrière à 6,02 mètres entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,98 mètre, soit 14 % inférieure à la norme de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 6,1 mètres la marge avant secondaire entre le bâtiment situé au 3209, rue Brébeuf et la ligne de lot.

D'établir à 6,02 mètres la marge arrière entre le bâtiment situé au 3209, rue Brébeuf et la ligne de lot.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-473
**DÉROGATION MINEURE – 3040 À 3058, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-
CACHÉE – LOTS 2 107 048 ET 2 107 049 – ZONE C-2 430 – DOSSIER
1608-DM-292**

Monsieur Denis Hébert, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et du développement économique, explique la demande d'une dérogation mineure relative au bâtiment jumelé situé aux 3040 à 3058, chemin de la Rivière-Cachée, lots 2 107 048 et 2 107 049 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 430 visant à :

- réduire la marge latérale à 5,98 mètres entre le bâtiment et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,02 mètre, soit 0,3 % inférieure à la norme de 6 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone;
- réduire à 43 le nombre de cases de stationnement pour l'ensemble des usages de l'immeuble, représentant une dérogation de 10 cases, soit 19 % inférieure à la norme minimale de 53 cases prescrite au règlement.

Après avoir exposé la demande, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été adressée au conseil.

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'établir à 5,98 mètres la marge latérale entre le bâtiment situé aux 3040 à 3058, chemin de la Rivière-Cachée et la ligne de lot;

D'établir à 43 le nombre de cases de stationnement pour l'ensemble des usages de cet immeuble.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-474
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-475
RÈGLEMENT RV-1441-050 – ADOPTION**

ATTENDU qu'aucune requête valide n'a été déposée demandant de soumettre le projet de règlement à l'approbation par les personnes habiles à voter;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 23 août 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1441-050 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-1441 sur le zonage, créant la zone R-3 463-1 à même une partie des zones R-1 462 et R-1 463 et établissant les dispositions particulières aux zones R-3 463-1 et R-3 483.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-476
RÈGLEMENT RV-1526-1 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le règlement a été précédé d'une présentation du projet de règlement à la séance du conseil municipal tenue le 23 août 2016 et a fait l'objet d'une consultation des employés;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 23 août 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1526-1 modifiant le Règlement RV-1526 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Boisbriand.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-477
RÈGLEMENT RV-1555-1 - ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 10 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le règlement a été précédé d'une présentation du projet de règlement à la séance du conseil municipal tenue le 23 août;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 23 août 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1555-1 modifiant le Règlement RV-1555 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Boisbriand suite à l'élection générale 2013.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-478
RÈGLEMENT RV-1603 – ADOPTION**

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), le règlement a été précédé d'un avis de motion donné à la séance du conseil le 23 août 2016;

ATTENDU que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil dans le délai imparti;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1603 décrétant des travaux de mise à niveau du poste de pompage Filion et autorisant un emprunt à cette fin au montant de 623 000 \$.

Adoptée

**AVIS DE MOTION 2016-09-479
RÈGLEMENT RV-1604**

Monsieur le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1604 décrétant des travaux de réfection de la piscine municipale et leur financement par emprunt.

**RÉSOLUTION 2016-09-480
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 4 au 31 août 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-481
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 juillet au 15 août 2016 montrant un total des activités de 4 589 908 \$ comme suit :

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	3 271 217,45	
Activités financières d'investissement	506 561,04	
Total des chèques fournisseurs		3 777 778,49
Salaires – Dépenses	1 265 055,06	
Salaires - Déductions	(452 925,55)	
Total des salaires nets		812 129,51
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		4 589 908

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-482
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, en date du 30 août 2016, révisée le 1^{er} septembre 2016, montrant un total de 47 826,27 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-483
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉNOVATION ET CONSTRUCTION
D'UN ABRI PRÉFABRIQUÉ POUR LES VÉHICULES DE SERVICES AUX
ATELIERS MUNICIPAUX – CONTRAT 2016-1509-1 – RÈGLEMENT
RV-1586**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publiques pour des travaux de rénovation et construction d'un abri préfabriqué pour les véhicules de services aux ateliers municipaux, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Entreprises Ricbo inc. 46, rue Beaurivage Assomption (Québec) J5W 1V9	540 428,49 \$
Charex inc. 14940, rue Louis M Taillon Mirabel (Québec) J7N 2K4	575 900,01 \$
Lavallée & Frères (1959) Ltée 71, rang de l'Équerre Laval (Québec) H7L 6A3	626 000,00 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 8 septembre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 23 août 2016.

D'accepter l'offre des Entreprises Ricbo inc. au montant de 540 428,49 \$, taxes incluses, pour des travaux de rénovation et construction d'un abri préfabriqué pour les véhicules de services aux ateliers municipaux.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1586.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-484
SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RELOCALISATION D'UN NOUVEAU
RÉSERVOIR D'HUILE À L'USINE D'ÉPURATION – CONTRAT 2016-1513
– RÈGLEMENT RV-1576**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour la relocalisation d'un nouveau réservoir d'huile à l'usine d'épuration, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
SM Construction inc. 15971, boulevard de la Colline Québec (Québec) G3G 3A7	105 544,28 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 8 septembre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 30 août 2016.

D'accepter l'offre SM Construction inc. au montant de 105 544,28 \$, taxes incluses, pour la relocalisation d'un nouveau réservoir d'huile à l'usine d'épuration.

D'imputer la dépense au Règlement RV-1576.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-485
SOUSSIONS – ACQUISITION DE TENUES DE SERVICE POUR LE
PERSONNEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE
2016 – CONTRAT 2016-1520**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour l'acquisition de tenues de service pour le personnel du Service de sécurité incendie pour l'année 2016, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Vêtements Xpress Division de Gagnon Levesque inc. 3070, boulevard Le Corbusier Laval (Québec) H7L 4S8	116 229,80 \$

ATTENDU la recommandation du Service du génie du 8 septembre 2016;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

De prendre acte du dépôt du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 6 septembre 2016.

D'accepter l'offre Vêtements Xpress (division de Gagnon Lévesque inc.) au montant de 116 229,80 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de tenues de service pour le personnel du Service de sécurité incendie.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 220 00 650.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-486
SOUSSIONS – ACHAT DE CHANDAILS POUR LE HOCKEY MINEUR
DE LA VILLE DE BOISBRIAND – CONTRAT 2016-1510 – REJET**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumission sur invitation pour l'achat de chandails pour le hockey mineur, la Ville avait reçu les offres suivantes (comprenant toutes les taxes);

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
GR Sports inc. 172, rue des Cèdres St-Eustache (Québec) J7R 4V6	64 075,66 \$ (non conforme)
Sportzak International 317, rue Cartier St-Eustache (Québec) J7P 5M9	67 862,84 \$
Sports aux Puces-Blainville (9162-1045 Québec inc.) 738, boulevard Curé-Labelle, suite 103 Blainville (Québec) J7C 2K3	74 448,63 \$
Sports Experts/Hockey Experts (Claude Beaulieu Sports inc.) 401, boulevard Curé-Labelle Rosemère (Québec) J7A 3T2	77 564,89 \$
Rousseau Sports (Quinn Sports Management) 4440, autoroute 440 Laval (Québec) H7T 2P7	86 251,49 \$ (irrecevable)

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 7 juin 2016, le contrat a été accordé à Sportzak international par la résolution 2016-06-295;

ATTENDU que Sportzak international n'a pu se conformer à la spécification 7.2 du cahier de charges spéciales à l'effet que le chandail doit être tricoté en continu suite à la présentation d'un échantillon;

ATTENDU que Sports aux Puces-Blainville (9162-1045 Québec inc.) s'est désisté puisqu'il ne pouvait se conformer à la spécification 7.2 du cahier de charges spéciales;

ATTENDU que Sports Experts/Hockey Experts (Claude Beaulieu Sports inc.) s'est désisté puisqu'il ne pouvait conserver son offre de départ suite à la modification du logo du hockey mineur;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'annuler le contrat octroyé le 7 juin 2016 par la résolution 2016-07-295 à Sportzak International au montant de 67 862,84 \$ taxes incluses.

D'autoriser le Service des loisirs à reprendre le processus d'appel d'offres.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-487
FAUCHAGE DE L'HERBE HAUTE (TERRAINS VACANTS OU
CONSTRUITS)**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service des travaux publics à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits inscrits à la liste du 26 août 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-488
DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET EN DÉVELOPPEMENT DES
COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2016-
2017**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser madame Caroline Dubreuil, bibliothécaire, à présenter une demande de subvention auprès du ministre de la Culture et des Communications dans le cadre du projet « Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016-2017 ».

DE désigner madame Caroline Dubreuil, bibliothécaire, comme mandataire dans le présent dossier.

D'autoriser madame Caroline Dubreuil, bibliothécaire, à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-489
HOCKEY MINEUR – JUMELAGE DES ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE
DES VILLES DE BOISBRIAND ET SAINTE-THÉRÈSE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter l'entente soumise pour le jumelage des activités de hockey mineur sur le territoire des villes de Boisbriand et de Sainte-Thérèse fixant les dispositions et conditions de soutien à l'Association de hockey mineure de Boisbriand et Sainte-Thérèse pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-490
RENOUVELLEMENT –
PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – CLUB DE PLONGEON
L'ENVOL**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter les termes et conditions mentionnés au protocole d'entente à intervenir entre le Club de plongeon l'Envol et les Villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017, rétroactivement au 1^{er} août 2015.

D'accepter la majoration, à compter de la saison 2016-2017, de la compensation du montant de base par participant (au prorata) pour la location des heures de plateaux pour les groupes compétitifs de plongeon :

Saison 2015-2016:	500 \$
Saison 2016-2017:	525 \$

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-491
RENOUVELLEMENT –
PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE – GROUPE AQUATIQUE
MILLE-ÎLES NORD (GAMIN)**

POPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter les termes et conditions mentionnés au protocole d'entente à intervenir entre le Groupe aquatique Mille-Îles Nord (GAMIN) et les Villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Thérèse pour les saisons 2015-2016 et 2016-2017, rétroactivement au 1^{er} août 2015.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-492

SIGNATURE D'UNE ENTENTE – UTILISATION DU COMPLEXE AQUATIQUE SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-EUSTACHE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer une entente avec la Ville de Saint-Eustache et l'Association du sport et du plein air de Saint-Eustache inc. pour l'utilisation du complexe aquatique situé sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une période de cinq (5) ans.

Madame la mairesse Marlene Cordato procède à la mise aux voix.

Votent pour : Les conseillers Lyne Levert, Érick Rémy, Christine Beaudette, Jonathan Thibault, Daniel Kaeser, Mario Lavallée et Lori Doucet.

Vote contre : Le conseiller Denis Hébert.

Adoptée avec dissidence

RÉSOLUTION 2016-09-493

JARDIN DE SCULPTURES ÉPHÉMÈRES – PROJET

ATTENDU que d'ici la fin du mois d'octobre, quinze (15) frênes infectés par l'agrile du frêne devront être abattus au parc Chénier;

ATTENDU que le Service des loisirs, en collaboration avec le Service des travaux publics et le Conseil de la sculpture du Québec, proposent de réaliser un projet pilote de sculptures éphémères à partir des troncs des frênes atteints et ainsi donner une deuxième vie à ces arbres;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser le Service des loisirs à réaliser en partie le projet de Jardin de sculptures éphémères au parc Chénier sur cinq arbres sélectionnés par le Service des loisirs en collaboration avec le Service des travaux publics.

D'offrir aux artistes un cachet de 3 500 \$ pour la réalisation des sculptures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-494
AUTORISATION – 1RE ÉDITION DE LA « RENDOSPORTIVE » DE LA
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE AU
PROFIT DU CENTRE D'ENTRAIDE LE RELAIS

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville à organiser le passage de la 1re édition de la « Rendosportive » sur le territoire de la Ville, le samedi 1^{er} octobre 2016 entre approximativement 8 h et 8 h 15 et entre approximativement 13 h et 13 h 30 selon le parcours présenté.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-495
AUTORISATION – GRANDE GUIGNOLÉE DE MOISSON LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser Moisson Laurentides à tenir la collecte de la Grande guignolée de Moisson Laurentides sur le territoire de la Ville, le jeudi 8 décembre 2016, devant le 4141, boulevard de la Grande-Allée (coin Lavoisier).

D'autoriser la tenue de cet événement pour les années 2017 et 2018, selon les mêmes conditions à une date à être déterminée.

Le tout tel qu'autorisé aux termes de la résolution 2009-04-234 conformément aux dispositions de l'article 5.1 du Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-496
PRÊT D'UNE SALLE – FÉLINS PARMI NOUS

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser le prêt gratuit d'une salle à l'aréna à l'organisme Félics Parmi Nous, le 23 octobre 2016 pour l'activité de micropuçage et d'adoption.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-497
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois d'août 2016 montrant un total mensuel 11 076 838 \$ et un cumulatif de 41 655 432 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-498
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – ÉCOLE DE CONDUITE TECNIC – 1086,
BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE – ZONE C-2 259**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2736 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour le bâtiment commercial situé au 1086, boulevard de la Grande-Allée dans la zone C-2 259 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation d'une enseigne murale, préparés par Techno Plus, datés du 2 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-499
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE SUR AUVENT MURAL – SALON ET SPA MIKADA – 1500,
COURS LE CORBUSIER – ZONE C-6 266-1**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2737 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour le remplacement de l'image corporative sur l'auvent mural pour le commerce Salon et Spa MIKADA situé au 1500, cours Le Corbusier dans la zone C-6 266-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation d'une enseigne murale non datés, préparés Marc Portelance.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-500
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNE AU MUR – DOMOLEK DOMOTIQUE ET ÉLECTRICITÉ – 840,
BOULEVARD DU CURÉ-BOIVIN – ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2738 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale pour DOMOLEK domotique & électricité situé au 840, boulevard du Curé-Boivin dans la zone I-1 129 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparés par Lettram Design Plus, datés du 27 juin 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-501
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE – BERLOY
CONSTRUCTION INC. – 1670, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND –
SUITE 202 – ZONE I-1 409**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2739 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne communautaire sur poteau pour Berloy Construction inc. situé au 1670, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation visuelle de l'enseigne communautaire sur poteau, préparés par 1001 Visuels, datés du 9 août 2016;
- plan du pylône avec détails des superficies d'affichage, préparé par 1001 Visuels, daté du 9 août 2016;
- plan et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparés par 1001 Visuels, datés du 9 août 2016;
- plan d'implantation des enseignes sur le terrain et l'édifice, préparé par 1001 Visuels, daté du 9 août 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-502
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –
ENSEIGNES AU MUR ET SUR POTEAU COMMUNAUTAIRE –
POLYGONE CONSTRUCTION INC. – 1670, BOULEVARD LIONEL-
BERTRAND – SUITE 201 – ZONE I-1 409

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2740 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation pour une enseigne murale et une enseigne communautaire sur poteau pour Polygone Construction Inc. situé au 1670, boulevard Lionel-Bertrand dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation visuelle de l'enseigne communautaire sur poteau, préparés par 1001 Visuels, datés du 9 août 2016;
- plan du pylône avec détails des superficies d'affichage, préparé par 1001 Visuels, daté du 9 août 2016;
- plan et simulation visuelle de l'enseigne murale, préparés par 1001 Visuels, datés du 9 août 2016;
- plan d'implantation des enseignes sur le terrain et l'édifice, préparé par 1001 Visuels, daté du 9 août 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-503
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BÂTIMENT MULTIFAMILIAL 6 LOGEMENTS (PHASE 16) – 3331 À 3341,
PLACE ANNE-FRANK – ZONE R-3 513

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2743 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour un bâtiment multifamilial de 6 logements (phase 16) à être implanté aux 3331 à 3341, place Anne-Frank, sur le lot projeté 5 849 350, dans la zone R-3 513 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- simulation visuelle reçue le 20 avril 2016;
- plan d'architecture, préparé par Michel Anastasiu architecte, daté du 15 juillet 2016;
- plan d'implantation, préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, daté du 27 juillet 2016;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Marjorie Nadon, daté du 1^{er} août 2016;

- échantillons de matériaux.

L'approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager;
- à la signature d'une entente avec la Service du génie pour l'installation de conteneurs semi-enfouis;
- à l'établissement d'une servitude de passage et de stationnement sur le lot 4 100 936;
- à l'approbation de la demande de dérogation mineure pour la réduction du rapport espace bâti/terrain minimal.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-504
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT –
LES MINI-ENTREPÔTS ORANGE – 100, RUE PRÉVOST – ZONE
I-2 133-1**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2742 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu'au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis d'agrandissement pour le bâtiment commercial situé au 100, rue Prévost, sur le lot 5 174 328, dans la zone I-2 133-1 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- perspectives du bâtiment, préparées par Bishai Duchesne Architectes, datées du 20 juin 2016;
- plan de construction, préparé par Bishai Duchesne Architectes, daté du 2 septembre 2016;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Marjorie Nadon, daté du 31 août 2016;
- plan d'aménagement paysager approuvé au permis de construction #2014-18937.

L'approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 25 000 \$ pour la réalisation de l'aménagement paysager;
- au dépôt d'un nouveau plan d'aménagement paysager s'apparentant au projet initial soumis.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-505
REFUS – AMÉNAGEMENT D’UN ESPACE TAMPON – SONIC
BOISBRIAND – 415, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE – ZONE C-2 239

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE refuser, conformément à la recommandation du Service des travaux publics division Foresterie urbaine, horticulture et environnement et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, la demande d’aménagement d’un espace tampon entre la zone commerciale C 2-239 et la zone résidentielle R-1 241 du Règlement RV-1441 sur le zonage, plus amplement détaillée au plan d’aménagement paysager, non daté, préparé par Jutras architecture, comportant 1 page et portant le numéro A-050.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-506
APPROBATION D’UN CONCEPT ARCHITECTURAL – COMPLEXE
CORPORATIF BOISBRIAND – BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE
C-3 403

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2733 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage ainsi qu’au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, la demande d’approbation du concept architectural pour le projet complexe Corporatif de Boisbriand à être implanté sur le lot 5 443 958 (boulevard du Faubourg), dans la zone C-3 403 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- document de présentation, préparé par JCF architecte, daté du 18 août 2016;
- plan d’aménagement paysager, préparé par Karyne Architecte Paysagiste (KAP), daté du 22 juillet 2016.

Adoptée

RÉSOLUTION 2016-09-507
APPROBATION D’UN CONCEPT ARCHITECTURAL – HÔTEL
MARRIOTT (FAUBOURG BOISBRIAND) – RUE D’ANNEMASSE – ZONE
C-3 405

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2734 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale ainsi

qu'un Guide d'aménagement et de développement à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande d'approbation du concept architectural pour le projet Hôtel Marriott à être implanté sur le lot 4 206 426 (boulevard d'Annemasse), dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée aux documents suivants :

- documents de présentation, préparés par Nivo9 Architectes, datés du 22 juillet 2016;
- fiche technique d'un matériau de revêtement extérieur;
- panneau d'échantillons des matériaux, préparé par Nivo9 Architectes, daté du 22 juillet 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-508
CASES DE STATIONNEMENT – DEMANDE D'EXEMPTION – FONDS DE
STATIONNEMENT – 3040 À 3058, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE –
ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 17 août 2016 portant le numéro R-16-CU-2731 et conformément au Règlement RV-1441 sur le zonage, la demande d'exemption de fournir six (6) cases de stationnement pour l'immeuble commercial situé au 3040 à 3058, chemin de la Rivière-Cachée, lots 2 107 048 et 2 107 049 du cadastre du Québec, circonscription de Terrebonne, dans la zone C-2 430.

DE verser la somme de 19 000 \$ perçue pour l'exemption au fonds de stationnement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-509
RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-1497**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport d'engagements temporaires dressé conformément au Règlement RV-1497 pour le mois d'août 2016.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2016-09-510
ENGAGEMENT – PERSONNEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel syndiqué suivant, à savoir :

Laurent Héroux	Animateur spécialisé au service des loisirs à compter du 14 septembre 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP;
Pierre-Olivier Lemieux	Préposé sites et locaux au Service des travaux publics à compter du 14 septembre 2016, en respect avec l'annexe D, art. 2a) et/ou D-1e) de la convention collective SCFP.

Adoptée

Monsieur le conseiller Denis Hébert quitte la salle des délibérations pour quelques instants puis participe à nouveau aux délibérations du conseil.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE

- Entente avec la Ville de Saint-Eustache pour l'utilisation de la piscine;
- Première rencontre de planification stratégique avec les citoyens la semaine dernière – Excellente participation des citoyens et souhaite que cette participation continue avec les prochaines rencontres.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Invite les gens à participer au processus de planification stratégique.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Groupe de l'Oasis a débuté ses activités aujourd'hui et invite les gens à participer;
- Invite les citoyens au processus de planification stratégique.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Informe les citoyens qu'à compter d'aujourd'hui, il siègera comme conseiller indépendant;
- Invite les citoyens à participer aux rencontres de planification stratégique.

Monsieur Jonathan Thibault, District Dubois

- Invite les gens à la démarche de planification stratégique;
- Au cours des 5 dernières années, il y a eu 6 avis d'ébullition à Montréal.

Madame Lori Doucet, District Dion

- Rencontre « Rêvons ensemble » - A apprécié la rencontre avec les citoyens;
- Le 24 septembre dernier – Accueil des nouveaux résidents;
- Félicite Parmi Nous – Journée de micropuçage à 30 \$ et chatons pour adoption;
- Le 26 novembre prochain – Célébration des couples mariés depuis plus de 50 ans.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Brunch des aînés le 1^{er} octobre 2015;
- Parc Chénier – Obligation d'abattre plusieurs arbres atteints de l'agrile du frêne. Le projet permettra une transition;
- Plan stratégique – possibilité de remplir des questionnaires en ligne.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Accroche-porte distribué sur les appareils électroniques;
- La troupe du Petit Théâtre du Nord jusqu'au 15 octobre au Théâtre Jean-Duceppe;
- Conférence prochaine sur les commotions cérébrales;
- Le samedi 17 septembre – Fête des récoltes à la pépinière municipale.

Monsieur Érick Rémy, District DuGué

- Invite les citoyens aux consultations publiques;
- Les 1^{er} et 2 octobre – Circuit inusité dans toute la MRC pour visiter les ateliers, galeries et boutiques des artistes de la région.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Bordeleau Articles 6 et 14 D)

Monsieur Martin Drapeau Articles 6, 8, 9, 11, 14 D), 16 et 20 C)

**RÉSOLUTION 2016-09-511
PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De prolonger la période de questions.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS (suite)

Monsieur Patrick Thifault Articles 14 D) et 21 B)

Monsieur Jérôme Articles 5 A) et 14 D)

**RÉSOLUTION 2016-09-512
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE lever la séance à 21 h 20.

Adoptée